

Jean-François NIORT

Maitre de conférences en Histoire du droit et des institutions
Université des Antilles et de la Guyane / Faculté des sciences juridiques et économiques de la Guadeloupe
Responsable du département Histoire du CAGI, pôle Guadeloupe du CRPLC (UMR 8053)
Fondateur et animateur du GREHDIOM
(Groupe de Recherche et d'Etudes en Histoire du Droit et des Institutions des Outre Mers français)
Président-Fondateur de l'AGREHDIOM
(Association guadeloupéenne pour la recherche en Histoire du droit et des institutions des outre mers)

Résumé d'activité scientifique post doctorale

Rédigé en vue de la demande d'habilitation à diriger les recherches

Soutenance du 15 avril 2014

Après avoir travaillé sur l' « *homo civilis* », notamment à travers une thèse consacrée à la dimension idéologique et à l'histoire politique du Code civil de 1804¹, thèse dont le jury de soutenance fut présidé par l'historien du droit Jean-Louis Halpérin, qui faisait précisément paraître à ce moment ses ouvrages sur le Code civil², mais aussi à l'occasion du bicentenaire du Code en 2004³, qui fut largement célébré et qui m'a permis d'approfondir ma réflexion initiale sur mon sujet doctoral⁴, je me suis aperçu à cette occasion qu'un autre bicentenaire allait être, par contre, totalement oublié : celui de l'application du Code civil dans les colonies françaises, en 1805. Je décidais donc d'organiser un colloque sur ce thème soulignant notamment la coexistence juridique du Code civil avec l'édit de mars 1685, dit Code Noir, jusqu'en 1848⁵.

¹ *Homo civilis. Repères pour une histoire politique du Code civil français*, thèse Paris I, décembre 1995, dir. Ph. Raynaud, 972 p., 2 vol. Prix Maurice Picard (Droit et Science politique) 1996 (Chancellerie des universités de Paris). Outre J.-L. Halpérin (Lyon III, puis ENS) et Ph. Raynaud (Lille II, puis Paris II), le jury comportait aussi P. Rosanvallon (EHESS), E. Pisier et Ph. Braud (Paris I), ainsi que Y. Paclot (Paris XI).

² J.-L. Halpérin, *L'impossible Code civil*, PUF, coll. Histoires, 1992, et surtout : *Histoire du droit privé français depuis 1804*, PUF, coll. Droit fondamental, 1996, et *Le Code civil*, Dalloz, coll. Connaissance du droit, 1996.

³ Ma thèse fut d'ailleurs éditée à cette occasion, aux Presses universitaires d'Aix-Marseille (PUAM), avec le sous-titre *Contribution à l'histoire (politique) du Code civil français (1804-1965)*, enrichie d'un index, d'un complément bibliographique (1995-2004) et de repères chronologiques, avec une préface de J.-L. Halpérin, et une postface de J. Carbonnier, 2 vol., 951 p.

⁴ Voir en effet mes études approfondissant à la fois l'analyse et la synthèse des hypothèses doctorales :
- « *Laissons à l'homme les défauts qui tiennent à sa nature... Retour sur l'anthropologie des rédacteurs du Code civil des Français* », *Droit et Cultures*, n° 48, 2004/2, pp. 13-40 ;
- « *Le Code civil dans la mêlée politique et sociale (1804-2004) : regards sur deux siècles de lectures d'un symbole national* », *Revue trimestrielle de droit civil*, 2005, n° 2, pp. 257-291 ;
- « *Les Portalis et l'esprit du XIXe siècle* », communication présentée dans le cadre de la deuxième Journée de l'Institut Michel Villey (Université Paris II) consacrée à « *L'esprit du Code civil* » (à propos du Bicentenaire), le 10 décembre 2004, parue dans la revue *Droits. Revue française de théorie juridique* (PUF), n° 42, 2005, pp. 93-118 ;
- « *L'image de la Révolution française et du régime napoléonien dans l'interprétation du Code civil (et vice-versa) au XIXe siècle* », in *L'histoire institutionnelle et juridique dans la pensée politique* (Actes du XVIIIe colloque de l'AFHIP, mai 2005), PUAM, 2006, pp. 345-357.
- « *Retour sur "l'esprit" du Code civil des Français* », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 27, 2007, pp. 507-558.

⁵ « *Deux cents ans d'application du Code civil à la Guadeloupe (1805-2005) : analyses, enjeux, perspectives comparées* », Pointe-à-Pitre, 1^{er}-3 décembre 2005. Les actes ont été publiés sous le titre *Du Code noir au Code*

A rebours du déroulement chronologique de l'histoire, du *Code civil*, j'étais donc conduit à remonter au *Code noir*, sur lequel je me suis penché depuis, en m'appuyant comme point de départ, de même que pour ma thèse de doctorat, sur les réflexions de Jean Carbonnier⁶, qui avait en effet écrits aussi quelques belles pages sur le statut de l'esclave⁷. Ce sont précisément ces observations qui ont constitué le point de départ de ma propre réflexion scientifique sur le statut juridique de l'« *homo servilis* » (dont je forgeais alors l'expression dans le même esprit que celle d'« *homo civilis* » pour ma recherche doctorale)⁸. A vrai dire, je m'étais déjà intéressé entre-temps à l'histoire du droit colonial français à travers le statut des gens de couleur libres, qui, bien qu'affranchis ou descendants d'affranchis, furent soumis, depuis le début du XVIIIe siècle, à un régime juridique ségrégatif et discriminatoire, aboli seulement à partir de 1830⁹.

Face à de telles perspectives de recherche, je créais en 2004, au sein du Département « Histoire » du CAGI que j'anime¹⁰ le Groupe de recherche et d'études en Histoire du droit et des institutions des outre mers (GREHDIOM), un petit réseau informel de chercheurs spécialisés, dans le cadre duquel :

1°. J'encourageais et accompagnais scientifiquement deux jeunes chercheurs historiens du Droit, qui travaillaient déjà sur l'esclavage dans le cadre de leur thèse, Jérémy Richard¹¹ et Frédéric Charlin¹², allant jusqu'à « prêter » au second l'expression d'*homo servilis* pour le titre de sa thèse.

civil. Jalons pour l'histoire du droit en Guadeloupe. Perspectives comparées avec la Martinique, la Guyane et la République d'Haïti, Préface H. Bangou, L'Harmattan, 2007, 318 p.

⁶ Sur la pensée de Jean Carbonnier, voir mes entrées :

- « Carbonnier Jean », *Dictionnaire historique des juristes français*, dir. P. Arabeyre, J.-L. Halpérin et J. Krynen, PUF, coll. Quadrige, 2007

- « Carbonnier Jean. *Flexible droit* », *Dictionnaire des grandes œuvres juridiques*, dir. O. Cayla et J.-L. Halpérin, Dalloz, 2008

- ainsi que, déjà, « J. Carbonnier, une philosophie juridique de la tolérance », in *Tolérance, pluralisme et histoire*, actes du colloque « Tolérance. Réflexions de philosophie du droit » tenu dans le cadre du 64^e congrès de l'Association Canadienne pour l'Avancement des Sciences (ACFAS) (Montréal, 13-14 mai 1996), dir. P. Dumouchel et B. Melkevik, L'Harmattan, coll. Ethikè, 1998, pp. 191-211.

⁷ V. mon hommage posthume, « De l'*homo civilis* à l'*homo servilis* : un cheminement en compagnie de Jean Carbonnier », in *Jean Carbonnier. L'homme et l'œuvre*, études réunies par R. Verdier (Actes du colloque de Nanterre de 2008), Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, pp. 285-308.

⁸ V. mes études :

- « *Homo servilis*. Un être humain sans personnalité juridique : réflexions sur le statut de l'esclave dans le Code Noir », in *Esclavage et droit*, actes du colloque de Douai de décembre 2006, Artois Presses Université, 2010, pp. 15-41

- « *Homo servilis*. Essai sur l'anthropologie et le statut juridique de l'esclave dans le Code noir de 1685 », communication aux journées de l'institut Dogma sur l'esclavage (Paris II, 14-15 oct. 2008), *Droits. Revue française de théorie, de culture et de philosophie juridiques*, n° 50 (*Esclavage : la question de l'homme / 1*), PUF, 2009 (parution 2010), pp. 119-141

- notice « Code Noir », in *Dictionnaire des esclavages*, dir. O. Pétré-Grenouilleau, Larousse, 2010.

- « Le problème de l'humanité de l'esclave dans le Code Noir et la législation postérieure : pour une approche nouvelle » (2008), *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre mer français*, PUAM, n° 4, 2012, pp. 293-329

- « L'esclave dans le Code Noir de 1685 », in *Esclaves. Une humanité en sursis*, dir. O. Grenouilleau, Presses universitaires de Rennes (PUR), 2012, pp. 221-239.

⁹ V. « Les libres de couleur dans la société coloniale ou la ségrégation à l'œuvre », *Bull. de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 131, 2002, pp. 61-112 ; « La condition des libres de couleur aux Antilles françaises (XVIIIe-XIXe siècles) : ressources et limites d'un système ségrégationniste », *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre mer français* (PUAM), n° 2, 2004, pp. 61-119.

¹⁰ Désormais rattaché au Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (CRPLC), UMR 8053, basé sur le campus de Schoelcher (Martinique) de l'UAG, et dirigé par le professeur Justin Daniel.

2°. Je lançais et supervisais, avec leur aide puis pendant quelques temps en liaison avec le Centre international de recherches sur les esclavages (CIRES, EHESS, dirigé par Myriam Cottias, directrice de recherches au CNRS, actuelle présidente du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage - CNMHE) dans le cadre d'un projet avec financement européen (EURESCL 7^e PCRD), une vaste entreprise de recueil de l'ensemble des textes juridiques français relatifs à la traite et à l'esclavage colonial, fort des textes qu'ils avaient déjà recueillis dans le cadre de leur recherche doctorale. Plus de 900 textes d'origine métropolitaine ont ainsi été photocopiés, transcrits en format Word, puis relus, corrigés, en vue d'une publication aux PUF dans la collection « Léviathan », qui devrait intervenir en 2014 : édits, ordonnances, déclarations, arrêts du Conseil du roi, commissions, correspondance administrative, lois, décrets, arrêtés, arrêts de la Cour de cassation¹³, etc... révèlent la complexité, la diversité et les nombreuses évolutions du droit français de l'esclavage colonial et de la traite.

3°. Je découvrais au passage, avec Jérémie Richard, l'original manuscrit du mystérieux arrêté de Bonaparte du 16 juillet 1802 (accompagné d'un projet assorti de « considérants » très révélateurs sur l'esprit dans lequel cette mesure a été prise), un document oublié dans les Archives depuis plus de 200 ans, qui rétablissait pourtant, et de manière illégale de surcroît, l'esclavage en Guadeloupe¹⁴.

4°. Je découvrais aussi, encore avec lui, que la version originale de l'édit de mars 1685, appelé « Code Noir » à partir de l'édition Saugrain de 1718, est absente des Archives nationales, et que les versions anciennes disponibles divergent, ce qui nous conduisit à les comparer systématiquement, choisissant comme version de référence la plus ancienne connue à ce jour, celle enregistrée au Conseil supérieur de Basse-Terre en décembre 1685, un document manuscrit qui était d'ailleurs resté inédit jusqu'alors¹⁵. J'ai fait paraître fin 2012 cette version comparée, enrichie de la confrontation avec les « travaux préparatoires » (sources juridiques locales) de l'édit de 1685, ainsi qu'avec les édits de 1723 pour les Mascareignes et de 1724 pour la Louisiane, dans une nouvelle collection de Dalloz qui

¹¹ J. Richard, *L'esclavage des noirs, discours juridique et politique français (1685-1794)*, thèse d'Histoire du droit, dir. M. Ganzin et E. Gasparini, Aix-Marseille III, mars 2009.

¹² F. Charlin, *Homo servilis. Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises (1635-1848)*, thèse d'Histoire du Droit, dir. M. Mathieu, Grenoble II (UPMF), décembre 2009.

¹³ L'association française pour l'histoire de la Justice (AFHJ) et la Cour de cassation ont eu la bonne idée d'organiser le 14 mai 2012 un colloque sur ce thème (« La Cour de cassation et l'abolition de l'esclavage »), auquel j'ai participé (« A propos du Code Noir et de l'histoire du droit français de l'esclavage colonial ») et dont j'ai eu l'honneur de réaliser le rapport de synthèse (Actes à paraître chez Dalloz).

¹⁴ V. nos études :

- « Un "silence" de l'histoire nationale du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe : l'arrêté du 16 juillet 1802 », communication au colloque « Les silences nationaux sur les esclavages et les traites et leurs héritages contemporains sur la question des migrations », Schoelcher (Martinique), CRPLC, CIRES, 19-20 mars 2008

- « A propos de la découverte de l'arrêté consulaire du 16 juillet 1802 et du rétablissement de l'ancien ordre colonial (spécialement de l'esclavage) à la Guadeloupe », *Bull. de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 152, 2009, pp. 31-59

- « Bonaparte et le processus du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe (1802-1803) : essai de reconstitution à partir de découvertes archivistiques récentes », *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre mer français*, n° 4, 2008, paru en 2012, pp. 251-291. Voir aussi sur le blog de mon site personnel (<http://jfniort.e-monsite.com>).

¹⁵ V. nos publications :

- « L'Édit royal de mars 1685 touchant la police des îles de l'Amérique française dit « Code noir » : versions choisies, comparées et commentées », *Droits*, n° 50, 2009

- « L'Édit royal de mars 1685 touchant la police des îles de l'Amérique française dit « Code Noir » : comparaison des éditions anciennes à partir de la version « Guadeloupe », *Bull. de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, n° 156, 2010.

précisément entend mettre en regard un texte juridique classique avec son commentaire contemporain¹⁶. Un commentaire dans lequel je réitère mon analyse juridique antérieure du Code, et propose de surcroît une synthèse de l'évolution juridique postérieure (qui démarre d'ailleurs dès 1686), jusqu'en 1848, à travers ce que j'ai appelé le « Code Noir après le Code Noir »...

Entre-temps, j'ai participé à l'organisation de colloques autour du thème de l'esclavage¹⁷, de ses réparations¹⁸, et du droit colonial sous la Révolution¹⁹; ainsi qu'à la création en 2011, en partenariat scientifique avec l'Institut d'Histoire de la Révolution française (IHRF, Université Paris 1) et le Centre de recherche et d'études sur les sociétés de l'Océan indien (CRESOI, Université de La Réunion), du Grand séminaire d'histoire des outre mers (GSHOM), qui a tenu sa 1^{ère} Journée à la Réunion en novembre 2012, et dont j'ai organisé les 2^{es} Journées, qui se sont tenues en Guadeloupe, sur les deux campus du pôle universitaire (Fouillole et Camp Jacob), et dans plusieurs salles publiques et médiathèques du territoire, du 3 au 8 février 2014²⁰.

Cependant, le travail sur l'histoire du droit français de l'esclavage colonial est toutefois loin d'être achevé : au-delà des textes d'origine métropolitaine, il reste encore à traiter les textes juridiques locaux, colonie par colonie, puis à rapprocher, à l'aide des historiens, ce « droit positif local » des pratiques, notamment notariales, afin d'avoir une vision complète ce que qu'aura été la réalité à la fois juridique et matérielle de l'esclavage colonial français, une réalité qu'on peut d'ores et déjà qualifier de complexe, diverse et très évolutive. Vaste entreprise, gros « chantier » qui occupera encore plusieurs années de recherches collectives²¹. Viendra ensuite le temps de la comparaison avec les aires coloniales étrangères, spécialement britannique et espagnole dans la Caraïbe, ainsi qu'avec le Sud des Etats-Unis, afin d'appréhender ce qu'aura été l'*homo servilis* au-delà des frontières nationales et mieux en dégager la spécificité française en retour.

¹⁶ *Code Noir*, Paris, Dalloz, coll. « Tiré à part », novembre 2012, 26 + 55 p.

¹⁷ Les Journées Dogma de Paris II en octobre 2008 (v. supra), dirigées par S. Rials.

¹⁸ « Les réparations de l'esclavage en questions. Analyses, enjeux, controverses », organisé par le CAGI-GREHDIOM avec l'association Racines et la chaire UNESCO « Abords de la violence », 16-17 décembre 2006, Cité des Métiers, Abymes, Guadeloupe (v. le programme très riche sur le blog de <http://jfniort.e-monsite.com>).

¹⁹ « Les colonies, la Révolution française, la loi », organisé par l'Institut d'Histoire de la Révolution française de l'université de Paris 1 en partenariat avec le CAGI-GREHDIOM, 23-24 sept. 2011, à la Sorbonne (Actes à paraître aux Presses universitaires de Rennes en 2014, sous la dir. de F. Régent, P. Serna, et moi-même).

²⁰ V. le riche programme sur le blog du site <http://jfniort.e-monsite.com>

²¹ V. mon étude « Les chantiers de l'histoire du droit français de l'esclavage (colonial) », parue dans un n° de la revue européenne en ligne d'histoire du droit *clio@themis* consacré aux « Chantiers de l'histoire du droit colonial » (n° 4, 2010).